

PROVINCE DE NAMUR
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE



INSTITUT SUPÉRIEUR DE PÉDAGOGIE
DE LA PROVINCE DE NAMUR

Agréé par le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique

Le Jury chargé de procéder aux épreuves de Perfectionnement pédagogique atteste que
Madame **Isabelle RASE** née à **Huy**
le **31 octobre 1969** a subi avec succès l'épreuve portant sur les matières suivantes :

UP 177M: « LES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE CHEZ LES ENFANTS (DYSLEXIE, DYSORTHOGRAPHIE, DYSCALCULIE, TROUBLES DE L'ATTENTION...). »

Objectifs de la formation :

- Permettre aux enseignants d'identifier dans leur classe des enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage et donner une information précise relative à ces troubles.
- Proposer des pistes de réflexion et de travail afin d'aider les enfants présentant un trouble de l'apprentissage

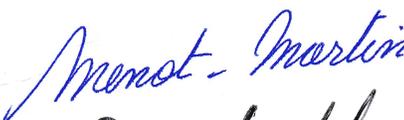
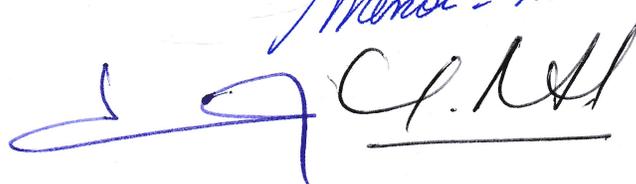
déclare que Madame **Isabelle RASE** peut être admise aux épreuves ultérieures pour l'obtention du Certificat d'études pédagogiques supérieures ou du Diplôme d'études pédagogiques supérieures institués par les arrêtés royaux du 10 mars 1924 et du 8 octobre 1929 et lui délivre la présente attestation.

Le Directeur,


Le titulaire,

Fait à Namur, le **30 août 2014**

Le Président et les Membres du jury,

PROVINCE DE NAMUR
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE



INSTITUT SUPÉRIEUR DE PÉDAGOGIE
DE LA PROVINCE DE NAMUR

Agréé par le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique

Le Jury chargé de procéder aux épreuves de Perfectionnement pédagogique atteste que

Madame **Isabelle RASE** née à **Huy**

le **31 octobre 1969** a subi avec succès l'épreuve portant sur les matières suivantes :

UP 159 : « PRENDRE L'ENFANT QUI APPREND EN CONSIDERATION POUR L'AIDER A DEVELOPPER DES COMPETENCES : L'APPORT DES PEDAGOGIES NOUVELLES ».

Objectifs de la formation :

- Faire un retour sur l'histoire de l'éducation et plus particulièrement sur les pédagogues qui se sont intéressés à l'enfant qui apprend afin de prendre conscience de l'importance de leurs idées dans la pédagogie aujourd'hui.
- Donner davantage de sens à son enseignement en prenant appui sur les pédagogies dites nouvelles.
- Découvrir la genèse, la philosophie et le fonctionnement d'écoles qui s'inscrivent dans des courants de pédagogie nouvelle : école Decroly, école Steiner, école à pédagogie institutionnelle.

déclare que Madame **Isabelle RASE** peut être admise aux épreuves ultérieures pour l'obtention du Certificat d'études pédagogiques supérieures ou du Diplôme d'études pédagogiques supérieures institués par les arrêtés royaux du 10 mars 1924 et du 8 octobre 1929 et lui délivre la présente attestation.

Le Directeur,

Le titulaire,

Fait à Namur, le **30 août 2014**

Le Président et les Membres du jury,